

Droit de la sante

DROIT MIXTE : droit privé + droit public

= Ensemble des règles juridiques appliquées aux personnels, usagers, institutions et actions de santé

Développement récent du Droit de la santé

Exemples : adoption des lois de bioéthique de 1994, loi Huriet sur la recherche biomédicale de 1988, loi relative au droit des malades et à la qualité du système de soin de 2002

Textes sur les bonnes pratiques professionnelles et les références médicales (ne figurent pas dans les codes mais ont une valeur réglementaire).

- **HAS** (Haute Autorité de Santé) émet :
 - Des **recommandations de bonnes pratiques cliniques** (non obligatoires) :
 - Des **RMO** (Références Médicales Opposables)
- **Afssaps** émet des **recommandations de bonnes pratiques** Valeur réglementaire (obligatoire)

Droit à la santé

Droit constitutionnel dans le préambule de la constitution de 1946

Droit garanti par l'OMS et par de nombreux traités internationaux

= droit fondamental de la personne à pouvoir bénéficier de prestations de santé, sur un pied d'égalité (principe de non discrimination)

- ⇒ **Droit subjectif**
- ⇒ **Obligation à la charge de l'État**